



1^{er} RAPIDE CAÏSSA BORDEAUX

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

Le club Caïssa Bordeaux organise le

1^{er} TOURNOI RAPIDE CAÏSSA BORDEAUX

Dimanche 26 janvier 2025

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1^{er} janvier 2023
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique
- Le délai de forfait est de 10 minutes
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement rapide FIDE
- Un joueur peut prendre un seul « BYE » lors de la première ronde, c'est-à-dire ne pas être apparié, mais en marquant un demi-point (0,5 point).

ARTICLE 3 HORAIRES

- Accueil : 08h 30 - 09h 30
 - Ronde 1 : 10h 00
 - Ronde 2 : 10h 40 *
 - Ronde 3 : 11h 20 *
 - Ronde 4 : 12h 00 *
 - Pause déjeuner
 - Ronde 5 : 14h 00
 - Ronde 6 : 14h 40 *
 - Ronde 7 : 15h 20 *
 - Ronde 8 : 16h 00 *
 - Ronde 9 : 16h 40 *
 - Finale entre le 1^{er} et 2^{ème} 17h 20 *
- Match aller-retour en 3 min + 2s.
En cas d'égalité, le 1^{er} tire au sort pour une partie décisive Armageddon
- Remise des prix : 18h 00
- * Ou 10 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

ARTICLE 4 CADENCE

- 12 minutes + 3 secondes par coup



ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- GM/MI : gratuit
- Seniors : 25 €
Seniors Caïssa : 20 €
- Jeunes (<20 ans) : 15 €
Jeunes (<20 ans) Caïssa : 10 €

ARTICLE 6 DÉPARTAGES ET PRIX

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué*
- Cumulatif
- Performance

Pour le Buchholz tronqué, le logiciel PAPI choisit de tronquer les deux valeurs les plus faibles et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).
Les prix seront distribués à la place et non cumulables.

ARTICLE 7 ARBITRAGE

Arbitre principal : Pierre LAPEYRE Arbitre Fédéral Elite 2
Arbitre adjoint : Inès LERICHE Arbitre Fédéral Club

ARTICLE 8 JURY D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 9 DIVERS

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- **A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.** L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'Echecs.

L'organisateur,

Sébastien MAZE

L'arbitre,

Pierre LAPEYRE